

« Mon TB en 180 secondes »

Sexualité :

Les personnes en situation de handicap dans le labyrinthe du sexe tarifé

Entre prostitution et assistance sexuelle

Par Angela Cotting et Marilou Brand

Il faut savoir que c'est seulement en 1999 que la sexualité devient un ensemble de droit, basés sur les droits de l'Homme.

C'est de là que découle notre question de recherche : « Quels sont les enjeux d'une distinction entre prostitution et assistance sexuelle pour les personnes en situation de handicap ? »

En sachant que Lucie Nayak a dit : « La société ne peut plus nier la sexualité des personnes en situation de handicap mais elle ne parvient pas non plus à leur permettre de la vivre de façon satisfaisante. »

Mais alors, quelles sont les limites de la pratique de la sexualité des personnes en situation de handicap :

- Incapacité propre
- Réactions défavorables de l'entourage personnel mais aussi professionnel (machine à désexualiser)
- Limite de l'image médiatique et standardisée de la beauté (2013 Lucie Nayak : Image qui n'englobe pas les personnes en situation de handicap niant totalement leur potentiel de désirabilité → gros tabou d'imaginer une sexualité entre une personne valide et une personne en situation de handicap)

Notre but était donc d'offrir une sorte de réponse entre les droits et les limites des sexualité des personnes en situation de handicap → Le sexe tarifé : entre la prostitution et ce nouveau métier naissant, l'assistance sexuelle (2003 suisse allemande et 2008 en suisse romande)

Quelques notions de base :

Assistance sexuelle : service sexuel fourni par des personnes spécifiquement formées à des personnes adultes en situations de handicap contre rémunération.

Deux missions de l'assistance sexuelle qui répondent aux limites :

1. Suppléer, accomplir ce que le client ne peut faire seul
2. Éduquer et favoriser son autonomie → but de découvrir l'idéal amoureux

Qu'en est-il des limites de l'entourage alors ?

- L'objectif de proposer des prestations sexuelles « saines » est une approche qui prendrait en compte les besoins spécifiques de clients spécifiques semble faire moins peur aux personnes tierces.

Conclusion de Lucie Nayak : Il s'agit néanmoins de prestations dont le principal bénéficiaire n'est pas le client mais la société qui craint la différence

Prostitution : acte d'ordre sexuel échangé contre de l'argent ou tout autre avantage matériel. Métier qui transgresse les normes, qui touche aux tabous ce qui suscite des pensées hostiles qui stigmatisent les professionnels et les clients.

Comparaison de la prostitution face à l'assistance sexuelle :

- 2 formes de travail qui ont le même statut légal
- Néanmoins, l'assistance sexuelle prend toute la distance possible avec la prostitution en militant sa reconnaissance sociale.
- Temporalité : (Assistance sexuelle = toutes les 3 semaines et en fonction des disponibilités du professionnel)
- Durée : (1h30 pour l'assistance sexuelle)
- Les actes concrets réalisés : (Assistance sexuelle = pas de pénétration ni d'actes de types pornographiques (fellations) / Prostitution : pas forcément d'accompagnement à la découverte de soi)
- Lieu : Plus facilement accès à une chambre avec la prostitution même si celle-ci n'est pas toujours adaptée.
- Formation : Assistance sexuelle = connaissance spécialisée du domaine du handicap)
- Par ailleurs, parfois ce sont des prostituées qui sont enseignantes pour les assistantes sexuelles (connaissances sexuelles et des fantasmes)
- Tarif : Assistance sexuelle = entre 130-200.- /1h30 Prostitution → difficile à évaluer car dépend de la prestation mais environ 300-400.- / 1h)

Résultat : Quels enjeux ?

- Puissances des tabous à transgresser
- Assistance sexuelle comme agente de normalisation peut induire un renforcement des stigmates vis-à-vis de la prostitution et du handicap
- Néanmoins nous retenons que nous sommes dans une évolution de la mise en lumière des sexualités des personnes en situations ce qui pourra permettre d'ouvrir le champ des possible afin de leur donner accès à ce qui est, maintenant, un droit fondamental